

Bilan de compétences

L'objectif du bilan de compétences est de faire émerger un projet professionnel motivant et réaliste, qui concilie ce que l'on est, ce que l'on aime, votre écologie avec les exigences du marché du travail.

► Mon accompagnement :

Je vous apporterai un cadre de réflexion ainsi que des outils pour vous aider à structurer votre réflexion. Je vous aiderai à prendre conscience de vos capacités, de votre potentiel inexploité, de vos atouts et de vos faiblesses pour cibler et réussir votre projet professionnel. Cela vous permettra de retrouver de la motivation, créativité, confiance afin de vous sentir mieux, d'être plus heureux et d'aller au travail avec plaisir.

« Choisis un travail que tu aimes, et tu n'auras pas à travailler un seul jour dans ta vie... »

Modalités

- **Accessibilité** : Toute personne. Il n'y a aucun prérequis

- ✓ Personnes en situation d'handicap :

Je m'engage à adapter mes prestations aux personnes en situation de handicap

Pour tous renseignements, veuillez contacter Sandrine Vialle au 06 18 58 27 07 ou par mail à leffetpapillon.conseil@gmail.com

- ✓ Un accès à un ordinateur avec connexion internet est nécessaire pour pouvoir effectuer votre travail personnel

- **Modalités pédagogiques** : présentiel, hybride ou distanciel

- **Confidentialité** : Les séances se déroulent dans un bureau fermé garantissant la confidentialité de nos échanges. Les informations communiqués sont strictement confidentiel

- **Durée** : de 10H à 24H selon votre besoin

- **Fréquence** : entretien en face à face de 1H30 tous les 15 jours

- **Tarif** : à partir de 1200€

- **Modalité d'inscription** : par téléphone au 06 18 58 27 07 ou par mail à leffetpapillon.conseil@gmail.com

- **Délais d'inscription** : réponse dans les 48 heures suite à votre demande de formation. Entretien préalable gratuit sous un délai d'1 semaine, puis minimum 15 jours de délai à compter de l'acceptation de prise en charge du dossier

- **Modalité d'évaluation** :

- ✓ Evaluation de la satisfaction (à chaud puis à froid)

- ✓ Feuille d'émargement et synthèse écrite avec un plan d'action.

Programme détaillé

Le bilan comprend obligatoirement 3 phases réparties sur plusieurs mois décrit selon le code du travail Article R6313-4. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre à votre besoin.

Phase préliminaire : Faisons connaissance

- Recueillir et analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

Phase d'investigation : Construisons ensemble votre projet

- Analyser le parcours professionnel et des questionnaires de personnalité
- Définir les compétences
- Construire le projet professionnel et vérifier sa pertinence
- Elaborer une ou plusieurs alternatives

Phase de conclusion : Préparons demain ensemble

- S'appropriier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Construire un plan d'action et préciser les étapes
- Restituer la synthèse

Suivi : rendez vous de suivi à 6 mois



Outils à disposition

- **Méthodes pédagogiques** : Pédagogie basée sur le questionnement et l'écoute active
- **Outils** : support papier d'aide à la réflexion
- **Méthodes mobilisées** :
 - ✓ Accès à la plateforme Central Test pour les questionnaires psychométriques de personnalité (Profil Pro2) et d'intérêt professionnel et de motivation (Vocation).
 - ✓ Accès à l'outil Parcouréo Transférance pour identifier les compétences transférables ainsi que les intérêts
 - ✓ Accès à Explorjob (base de donnée métier) et Parcoureo Encyclo-métiers pour rechercher des informations métiers et réaliser les enquêtes métiers.
 - ✓ Support réflexif
- **Document délivré** : Synthèse du bilan de compétences avec un plan d'action à court et moyen terme

Financement

Le bilan peut être une démarche personnelle ou à la demande de votre employeur

Je vous accompagne dans votre démarche de financement

- Compte formation personnel (CPF) : via www.moncompteformation.gouv.fr
- Opérateur de compétences (OPCO) via votre employeur
- France Travail

